

Héliantis énergies

22 Rue Pierre Mendes France  
77 200 TORCY

Torcy, le 16 décembre 2025

**Objet** : Invitation à participer au comité de projet sur le projet agrivoltaïque du GAEC St Do

Depuis 2024, Héliantis énergies développe en concertation avec les élus locaux le projet agrivoltaïque du GAEC Saint do situé au lieu-dit « Les Tisseyres », sur les communes de Brézilhac et Lasserre-de-Prouille dans l'Aude (11). Ce projet arrive à maturité et nous prévoyons de déposer une demande de permis de construire en préfecture au printemps/été 2026. Afin de garantir un dialogue constructif et une communication transparente, nous souhaitons anticiper la mise en place d'un comité de projet. Celui-ci a pour but de présenter le projet afin de recueillir les recommandations et les points de vigilance des membres conviés.

Adoptée le 10 mars 2023, la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables permet aux communes de définir des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAEEnR) pour favoriser le développement de ces énergies. Le développement des énergies renouvelables est essentiel pour répondre aux défis climatiques et assurer une production énergétique locale et durable.

Le décret n° 2024-318 du 8 avril 2024 encadre le développement de l'agrivoltaïsme et l'implantation d'installations photovoltaïques sur des terrains agricoles, naturels ou forestiers. Selon ce décret, les porteurs de projets situés en dehors des zones d'accélération doivent organiser un comité de projet.

À ce jour, aucune zone d'accélération n'a été définie sur les communes de Brézilhac et Lasserre-de-Prouille. Conformément aux exigences du décret, nous engageons dès à présent la mise en place d'un **comité de projet**.

Ce comité réunira les acteurs concernés par le projet, à savoir :

- Un représentant de chaque commune d'implantation du projet ;
- Un représentant de l'établissement public de coopération intercommunale de Piège-Lauragais-Malepère, sur lequel est implanté le projet ;
- Un représentant de chaque commune limitrophe : Fenouillet-du-Razès, Fanjeaux, La Force, Ferran, Cailhavel, Villeneuve-lès-Montréal ;
- Un représentant de la Chambre d'Agriculture de l'Aude ;
- L'exploitant agricole concerné par le projet, M. Léo GASC.

D'autres acteurs pourront également y participer, selon leur disponibilité et leur intérêt :

- Le référent préfectoral à l'instruction des projets d'énergie renouvelables et des projets industriels nécessaires à la transition énergétique nommé en application de l'article L.181-28-10 du code de l'environnement
- Un représentant des gestionnaires de réseaux public de distribution concernés
- Un représentant des gestionnaires de réseaux publics de transport d'énergie concernés

Par la présente, nous vous proposons la date suivante, dans les locaux de la Mairie de Lasserre-de-Prouille :



Le jeudi 29 janvier 2026,

6 Rue de la Mairie 11 270 LASSEURRE-DE-PROUILLE

à 19h

Si vous souhaitez intégrer ce comité et participer aux échanges, nous vous invitons à nous en informer en nous contactant par téléphone au 06 85 19 08 41 ou par mail : [e.beaugrand@heliantis-energies.fr](mailto:e.beaugrand@heliantis-energies.fr). Nous vous transmettrons ensuite les modalités d'organisation détaillées.

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire, nous espérons pouvoir compter sur votre participation et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le Directeur Développement d'Héliantis énergies  
**Edouard BEAUGRAND**